

L'honorable M. Choquette: C'est bien rédigé.

L'honorable M. Flynn: J'accepte de modifier ainsi la motion car je voulais que le comité ait autant de latitude que possible.

Son Honneur le Président: Nous étudierons maintenant cette motion et le sénateur Grosart a la parole.

L'honorable J. Harper Prowse: J'invoque le Règlement. Avec tout le respect que je dois à Votre Honneur, ce principe de loi est si simple qu'il n'est guère besoin d'insister. Cependant, ce que vous faites va indirectement à l'encontre de la loi. Lorsque le Sénat charge un comité d'étudier une question, il en a toujours la responsabilité. Prétendre que par ce petit stratagème, vous pouvez permettre un débat qui, dans des circonstances ordinaires, ne serait jamais permis, est tout à fait inacceptable.

Son Honneur le Président: Je vais m'occuper de l'appel au Règlement du sénateur Prowse. Le premier article inscrit à l'ordre du jour est précisément la 2^e lecture du bill C-259 et nous l'avons adopté en deuxième lecture. Une motion proposant le renvoi du bill à un comité permanent du Sénat a été adoptée. Dès l'instant où cette motion a été adoptée, le bill se trouve renvoyé au comité du Sénat. Pour cette raison, je ne peux pas accepter l'objection du sénateur Prowse. Le bill a été renvoyé à un comité permanent.

Nous aurions dû alors passer à l'article 2 de l'ordre du jour. Toutefois, comme j'ai accepté une motion du sénateur Flynn qui a gracieusement agréé cette procédure. Je veux être juste envers tous les sénateurs et le sénateur Grosart avait la parole. Nous sommes maintenant saisis de la motion suivante: L'honorable sénateur Flynn propose, avec l'appui de l'honorable sénateur Macdonald (Cap-Breton), que si le Sénat était de nouveau saisi du bill C-259 avant le 10 janvier 1972, il ne l'étudie pas avant cette date.

L'honorable sénateur Grosart a la parole et, bien sûr, il s'agit ici d'une motion qui peut être débattue.

L'honorable Allister Grosart: Je remercie Votre Honneur de m'avoir de nouveau donné la parole. J'ai entendu la très sage décision prise par Votre Honneur concernant la motion sur laquelle portait mon intervention au moment de l'interruption de la séance. Je dois dire que j'ai été quelque peu surpris de ce que Votre Honneur ait accepté un débat après avoir rendu sa décision. Dans le souci de donner satisfaction à tous les sénateurs, Votre Honneur est, par moments, d'une générosité extrême. Sauf votre respect, j'estime toutefois que, quand Votre Honneur a rendu une décision, aucun sénateur n'est en droit de prendre la parole pour commenter cette décision, à moins que ce ne soit pour en appeler.

Honorables sénateurs, lors de l'interruption de la séance, j'étais en train de faire ressortir l'importance de la motion du sénateur Flynn. Je suis sûr que tous les sénateurs se rendent compte que cette motion traduit la crainte du sénateur Flynn de voir le Sénat dans l'incapacité d'assumer ses responsabilités à l'endroit de ce bill avant l'expiration du délai imposé par le gouvernement. Si je dis cela, c'est pour que les remarques que je vais faire maintenant ne transgressent pas la règle de la pertinence à laquelle Votre Honneur tient tellement. J'espère que Votre Honneur n'hésitera pas à me rappeler à l'ordre si je ne respecte pas cette règle.

• (2010)

Au moment où la séance a été interrompue, j'étais, d'une manière générale, en train d'attirer l'attention du

Sénat sur le dilemme auquel il fait face. Je sais bien que le Sénat, le peuple canadien et, peut-être, le gouvernement du Canada se trouvent peut-être placés devant un dilemme plus important.

De toute évidence, deux questions se posent. L'une se rapporte au bill: doit-on l'adopter, nécessairement l'adopter, avant la date limite du 1^{er} janvier? Je ne m'étendrai pas trop là-dessus maintenant car je veux consacrer le gros de mes observations à la seconde proposition, celle-ci: que devrait maintenant faire le Sénat en face du dilemme qu'il affronte?

Au sujet de la première question, je me bornerai à dire qu'il semble y avoir de puissants arguments pour et contre l'adoption du bill avant minuit, le 31 décembre. Il y a d'une part la possibilité de confusion et d'incertitude qu'entraînerait la non-adoption du bill, argument qui a une certaine validité, mais qui ne m'influence pas pour la simple raison qu'à mon avis on peut très valablement soutenir qu'il n'y a pas grande différence entre l'incertitude que pourrait susciter dans l'économie, pour les particuliers et les sociétés, l'adoption ou la non-adoption du bill avant le 31 décembre. Je crois qu'on pourrait virtuellement jouer à pile ou face la solution qui créerait plus ou moins d'incertitude, soit l'adoption du bill à cette date soit son renvoi au delà de cette date avec, il est à supposer, des améliorations.

En faveur de la thèse selon laquelle l'adoption du bill sous sa forme actuelle créerait une plus grande incertitude, il y a évidemment l'argument qu'on nous a présenté, à mon avis un argument puissant: que les nombreuses échappatoires du bill entraîneront une réelle incertitude. Le sénateur Lang nous a appris qu'un de ses collègues, un avocat éminent, lui avait dit qu'il était impatient de voir le bill adopté parce qu'il renfermait 120 échappatoires dont il voulait faire profiter ses clients...

L'honorable M. Choquette: 140.

L'honorable M. Grosart: De toute façon, un grand nombre d'échappatoires. C'est l'attitude prise, sauf erreur, par un avocat éminent et érudit.

Je voudrais commenter un aspect de cette question, car le sénateur Lawson nous a signalé dans son brillant discours que nous devrions penser aux valeurs humaines inhérentes au dilemme devant lequel nous nous trouvons. Il a parlé d'exonération et de réduction d'impôt pour un grand nombre de Canadiens. Je conviens que c'est là un des aspects les plus importants de la décision que nous devons prendre d'ici quelques jours.

D'abord, il faut se rappeler qu'en vertu du présent bill, aucun impôt ne sera effectivement perçu d'ici le 30 avril 1973. Naturellement il faut dire qu'entre-temps, les déductions seront calculées d'après les tables d'impôt expédiées par le ministère du Revenu national. C'est une considération. Mais nous savons tous que si le bill était retardé et que le gouvernement se montrait raisonnable, comme cela pourrait se produire, je pense que le bill—surtout la partie de l'exemption essentielle et les divers aspects des dégrèvements—serait adopté au début de l'an prochain. Tous les partis de l'autre endroit seraient d'accord là-dessus, comme nous ici. Donc, si le gouvernement est raisonnablement sûr qu'il sera adopté, il pourrait édicter en vertu de la Loi sur le revenu national les règlements nécessaires pour diminuer les retenues sur le salaire, etc.

Même s'il ne le faisait pas, le pire qui pourrait arriver, c'est qu'encore une fois, comme lors de la dernière guerre, nous réaliserions des épargnes obligatoires, et des mil-